

COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 7 juin 2021

Présents : BOURDIER Christian, CHAGNAUD Patrick, DAMOUR Christophe, MARTINAUD Éric, MARTINAUD Sébastien, MÉNAGER Alain

Absents : DELORME Véronique

Secrétaire : DAMOUR Christophe

Présentation des candidats aux élections départementales :

- Joël BONIFACE
- Patrick ÉPAUD et Christine LABROUSSE
- Patrick GALLÈS et Nelly VERGEZ

Délibération 1 : Suppression et création de poste

Suite à la démission de Patricia MARTIN, le secrétariat de mairie sera assuré par Nicole TERNISIEN à compter du 4 juin 2021.

Il convient donc de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe, à temps non complet à raison de 11 heures hebdomadaires au service administratif, et

La création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe, à temps non complet à raison de 9 heures hebdomadaires au service administratif à compter du 1^{er} juillet 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Les horaires de la mairie sont modifiés en conséquence :

Jusqu'au 30 juin : Présence à la mairie le mercredi matin de 8h à 12h et le vendredi après-midi de 14h à 17h.

À partir du 1^{er} juillet : Présence à la mairie le mercredi matin de 8h à 12h30 et le vendredi après-midi de 14h à 18h30.

Ouverture au public : le mercredi de 9h à 12h et le vendredi de 14h à 17h.

Délibération 2 : Décisions modificatives

Monsieur le Maire propose diverses décisions modificatives :

1^{ère} décision modificative :

Des avoirs de régularisation GROUPAMA ont été enregistrés ainsi que les chèques de remboursement. Afin de procéder à l'annulation de cette double saisie il convient d'ouvrir les crédits budgétaires suivants :

Fonct. Dépenses	61521 Entretien de terrains	- 751.00 €
	673 Titres annulés sur exercice antérieur	+ 751.00 €

2^{ème} décision modificative :

Régularisation de montants inégaux lors du vote du budget :

Fonct. Dépenses	023 Vir à la section d'investissement	+0.66 €
Fonct. Recettes	70311 Concession cimetièrè	+0.66€
Invest. Dépenses	21318 chap 041 Autres bâtiments publics	+ 1.00 €
Invest. Recettes	2031 chap 041 Frais d'études	+ 1.00 €

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Délibération 3 : Modification des statuts de la fourrière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que trois communes de Charente ont demandé leur intégration au syndicat mixte de la fourrière. Il s'agit des communes de Chabrac, Turgon et Vindelle.

La modification des statuts correspondante doit être approuvée par l'ensemble des communes adhérentes.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Débat : Connexion publique au WIFI4EU

Reporté à la prochaine séance

Délibération 4 : Acceptation des devis relatifs à la réfection de la toiture de la salle communale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution d'une subvention au titre de la DETR de 5 819,52 € (soit un taux 35%).

Le Maire propose donc à l'assemblée délibérante d'accepter les devis des entreprises Montauban et Fils (13 400,65 € TTC) et Laurent Dray (3 460,00 € TTC).

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses

Propriété Holden

Dans l'hypothèse de l'achat par la mairie d'une partie de la propriété Holden, le conseil municipal débat sur l'intérêt de conserver une parcelle le long du Reteuil pour en faire un espace vert d'agrément, ou de la céder à un riverain.

Les arguments avancés sont les suivants :

- Viabilisation de toute la parcelle : valorisation de la parcelle du fait de la présence du ruisseau, pas d'entretien supplémentaire pour la mairie.
- Conservation d'une parcelle le long du ruisseau : maîtrise par la mairie d'une zone écologiquement sensible.
- Cession à un riverain d'une parcelle le long du ruisseau : pas d'entretien supplémentaire pour la mairie.

Le conseil municipal étant partagé sur cette décision, qui ne remet pas en cause la décision d'acquisition, la préparation de l'achat de la parcelle va être poursuivie (emprunt, géomètre, notaire, etc.).

La prochaine réunion est fixée au lundi 7 juillet 2021.

Clôture de la séance à 22h30